

Loi n° 2011-10 du 25 août 2011

Portant autorisation de ratification de l'Accord pour l'encouragement et la protection réciproque des investissements, signé entre la République du Bénin et l'Etat du Koweït, le 08 juin 2008.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté, en sa séance du 18 août 2011,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification par le Président de la République de l'Accord pour l'encouragement et la protection réciproque des investissements signé entre la République du Bénin et l'Etat du Koweït, le 08 juin 2008.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 25 août 2011.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,

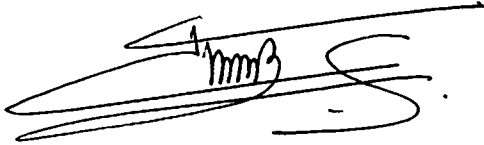


Pascal Irénée KOUPAKI



Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Le Ministre du Développement,
de l'Analyse Economique et de
la Prospective,



Alayi Adidjatou MATHYS



Marcel Alain de SOUZA

Ampliations : PR 6 AN 85 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 PM/CAGEPPDDDS 4 MEF 4 AUTRES MINISTERES 22 SGG 4
DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-
FDSP 2 JO 1.

